

BOURSE DE MOBILITE de 500 euros

Pour encourager la mobilité des néo-bacheliers, une aide d'accompagnement à l'entrée dans l'enseignement supérieur est ouverte aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée qui satisfont les conditions cumulatives suivantes :

CONDITIONS

1. Etre *inscrit* dans le cadre de la procédure nationale de préinscription **PARCOURSUP 2019**
2. Avoir *accepté définitivement une proposition d'admission* (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé *hors de leur académie de résidence*

PROCEDURE

Les demandes s'effectuent de manière dématérialisée sur le portail MesServices.Etudiant.gouv.fr

PRECISIONS

L'aide d'accompagnement à l'entrée dans l'enseignement supérieur est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, entre autres.